

TOUS LES BONS CÔTÉS DE LA VILLE

**Documents
à rendre**

Accueil de loisirs du mercredi

avant le 2 juin 2025

**Accueils périscolaires
et vacances scolaires**

avant le 4 juillet 2025

Dossier dématérialisé

avant le 25 juillet 2025

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2025/2026

RESTAURATION SCOLAIRE
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI
ET DES VACANCES SCOLAIRES

Pour toute information sur la restauration scolaire, les accueils périscolaires, l'accueil de loisirs du mercredi et les activités vacances :

■ Service accueil familles

Hôtel de Ville (accès entrée principale)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Mairie déléguée (annexe 18 rue Lucie Aubrac)

Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Jeudi de 8h30 à 12h30

Période estivale (du lundi 7 juillet au vendredi 29 août inclus) :

Ouverture du lundi au vendredi 8h30 à 12h30

Fermeture du 1^{er} au 15 août 2025 inclus

Tél. 04 27 82 62 93 - 04 78 86 69 00

serviceaccueilfamilles@oullinspierrebenite.fr



OULLINSPIERREBENITE.FR

**OULLINS
PIERRE
BENITE**

LES INFORMATIONS PRATIQUES



PORTAIL FAMILLE - 24h/24 et 7j/7



Retrouvez toutes les informations utiles sur le Portail familles accessible depuis la page d'accueil du site de la Ville : oullins.fr ou pierrebenite.fr. Vous pouvez contacter le Service accueil familles pour obtenir **vos identifiants**.

À partir de votre compte personnel, vous pouvez :

- consulter les dernières informations,
- inscrire vos enfants (restauration, activités périscolaires, accueil de loisirs du mercredi et des activités vacances...) en respectant les périodes d'inscription,
- régler vos factures par carte bancaire (paiement sécurisé).



VACANCES SCOLAIRES 2025 - 2026

Rentrée scolaire 2025	Jour de reprise le lundi 1 ^{er} septembre 2025
Vacances de la Toussaint 2025	À la fin des cours du vendredi 17 octobre 2025 → Jour de la reprise le lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël 2025	À la fin des cours du vendredi 19 décembre 2025 → Jour de la reprise le lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver 2026	À la fin des cours du vendredi 6 février 2026 → Jour de la reprise le lundi 23 février 2026
Vacances de printemps 2026	À la fin des cours du vendredi 3 avril 2026 → Jour de la reprise le lundi 20 avril 2026
Pont de l'Ascension 2026	Pas de classe le vendredi 15 mai 2026
Vacances d'été 2026	À la fin des cours du vendredi 3 juillet 2026



JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Votre dossier doit être accompagné des documents suivants :

■ **copie d'un justificatif CAF** de moins de 3 mois, mentionnant le numéro d'allocataire, le nom du bénéficiaire ainsi que celui des enfants, ou avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 le cas échéant

■ **copie du carnet de vaccinations** pour les nouvelles inscriptions (et les rappels à 6 et 12 ans)

■ **relevé d'identité bancaire** pour les prélèvements automatiques (*uniquement pour les familles n'ayant pas opté pour ce mode de paiement en 2024-2025 ou ayant changé de coordonnées bancaires depuis*)

■ **attestation d'assurance péri et extrascolaire**

■ **attestation employeur** justifiant la quotité horaire, uniquement pour l'inscription à l'ALSH du mercredi



Attention, en cas de fausse déclaration, le signataire risque jusqu'à 3 années de prison et entre 15 000 et 45 000 € d'amende, en application de l'article 441-7 du code pénal.



LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

DES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS ET À LA RESTAURATION

MATIN



Les accueils sont organisés les jours d'école. Il n'y a pas d'accueil le matin le jour de la rentrée scolaire.

L'accès à l'école pour déposer un enfant est possible **de 7h30 jusqu'à 8h10 au maximum**.

À 8h20, les enfants sont accompagnés dans leur classe par le personnel encadrant et sont placés sous la responsabilité de leurs enseignants.

Les enfants scolarisés en toute petite section et en petite section ne pourront être accueillis qu'à compter de leurs 3 ans révolus.

MIDI

Mon enfant fréquente la restauration ou les accueils de façon régulière :

- au moment du dépôt du dossier :
 - j'inscris mon enfant à l'année sur la fiche de renseignements,
 - je précise les jours de fréquentation réguliers,
 - je choisis le menu de l'enfant pour l'ensemble de l'année.
- au cours de l'année, je peux modifier les réservations **jusqu'au mercredi pour la semaine qui suit** :
 - sur le Portail famille sur oullins.fr ou pierrebenite.fr (avant minuit),
 - au Service accueil familles (avant 17h)
 - ou par mail : serviceaccueilfamilles@oullinspierrebenite.fr

Mon enfant fréquente la restauration ou les accueils de façon occasionnelle :

- au moment de l'inscription, je coche la case « fréquentation occasionnelle ».
- au cours de l'année, je peux modifier les réservations jusqu'au mercredi pour la semaine suivante :
 - sur le Portail famille sur oullins.fr ou pierrebenite.fr (avant minuit),
 - au Service accueil familles (avant 17h).

Les modifications de planning en dehors des délais précisés ci-dessus sont possibles pour les motifs suivants :

- impératif exceptionnel de travail (déplacement professionnel ou formation)
 - document à fournir : *attestation signée par l'employeur*
- hospitalisation ou maladie d'un parent, d'un frère ou d'une sœur, ou de l'enfant
 - document à fournir : *bulletin d'hospitalisation ou certificat médical*

Les modifications hors délais doivent être communiquées au Service accueil familles. Aucune modification de calendrier auprès de l'école n'est possible.

Réservation hors délais pour la restauration scolaire : application d'un tarif majoré de 50 %.

Annulation hors délais pour la restauration scolaire : les jours ne sont pas facturés si le justificatif indiqué ci-dessus est transmis dans les 48h au Service accueil familles. En l'absence de justificatif, tous les repas sont facturés.

SOIR



La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite met en place **trois temps périscolaires** :

- 16h30 - 17h15 avec la possibilité de récupérer les enfants à 17h15
- 16h30 - 18h avec la possibilité de récupérer les enfants de 17h45 à 18h
- 16h30 - 18h30 avec la possibilité de récupérer les enfants dès 18h05

Le goûter, fourni par la famille, est pris entre 16h30 et 17h.

À 16h30, seuls les enfants inscrits aux accueils du soir sont pris en charge par le personnel municipal. Les enfants non-inscrits à ces accueils demeurent sous la responsabilité des parents.

Un enfant de l'école élémentaire pourra sortir seul s'il a dûment été autorisé dans le dossier unique d'inscription.

LES ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

ors des accueils extrascolaires, la Ville propose à vos enfants des activités riches et variées. Des activités de découverte sont mises en place les mercredis et durant les vacances scolaires **pour les enfants de 3 à 11 ans** (de la maternelle au CM2) domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite.

Au programme, **des animations ludiques et adaptées à chaque tranche d'âge**, encadrées par une équipe d'animateurs diplômés (activités manuelles, sportives, récréatives ou culturelles et des sorties à la journée sur certaines périodes). Les enfants extérieurs scolarisés dans la commune pourront être acceptés en fonction des places disponibles.



■ ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (POUR LES 3-11 ANS)



Un accueil est proposé, le mercredi, aux enfants, de la maternelle au CM2, à partir de 3 ans révolus et domiciliés à Oullins-Pierre-Bénite.

L'absence d'un enfant ne donne pas lieu à remboursement, exceptées les annulations justifiées dans les 48h. Les demandes de changement d'horaires d'accueil en cours de trimestre ne donnent lieu à aucun remboursement pour le trimestre entamé. Des suspensions d'accueils pourront être envisagées en cas d'absences répétées non justifiées et d'impayés. En cas de difficulté de paiement, contactez sans délai le Service accueil familles. Les modifications tarifaires sont prises en compte pour le trimestre suivant.

• Les familles peuvent demander une fréquentation :

- Soit à la journée complète avec repas (de 8h à 18h)
- Soit le matin avec repas (de 8h à 13h30)
- Soit l'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h)
- Les arrivées - départs s'effectuent de 8h à 9h, à 13h30 et de 16h30 à 18h
- Les sorties extérieures s'effectuent en journée complète.

• Inscriptions

Seules les familles à jour de leurs factures pourront prétendre à cet accueil.

- Les familles doivent déposer une fiche de vœux avant le 2 juin 2025. Leur demande sera instruite par une commission d'attribution des places.

• Les réponses seront communiquées fin juin début juillet à l'adresse électronique que vous nous aurez transmis, accompagnées de la facturation à régler avant le 14 août 2025. À défaut de paiement intervenu dans les délais, la **pré-inscription sera annulée.**

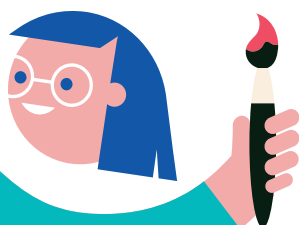
• Les inscriptions se font pour l'ensemble des mercredis de l'année. L'absence non justifiée de l'enfant au cours de l'année ne donnera lieu à aucun remboursement.

Plus d'informations : règlement intérieur et projet pédagogique disponibles sur oullins.fr ou pierrebenite.fr ou sur demande au Service Accueil Familles.

..... Début de l'accueil de loisirs : mercredi 3 septembre 2025

Chaque mercredi hors vacances scolaires, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite propose un accueil de loisirs pour les 3-11 ans sur deux sites :

- École Jules Ferry
- Maison de l'enfance Jacques Duclos



■ ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES (POUR LES 3-11 ANS)



Deux accueils sont proposés aux familles, l'un à l'école Jules Ferry et l'autre à la Maison de l'Enfance Jacques Duclos dans la limite des places disponibles.

• Les accueils proposés pour les petites vacances se font :

- Soit à la journée complète avec repas (de 8h à 18h)
- Soit le matin avec repas (de 8h à 13h30)
- Soit l'après-midi sans repas (de 13h30 à 18h)
- Les arrivées - départs s'effectuent de 8h à 9h, à 13h30 et de 16h30 à 18h
- Les sorties extérieures s'effectuent en journée complète.
- Un service de restauration et un goûter sont proposés pendant les périodes de vacances (prévoir une bouteille d'eau, une crème solaire et un chapeau).

• Les accueils proposés pour les grandes vacances d'été :

- À la journée complète avec repas (de 8h à 18h)
- Un service de restauration et un goûter sont également proposés pendant cette période de vacances (prévoir une bouteille d'eau, une crème solaire et un chapeau).

• Inscriptions :

- Les inscriptions se font selon le calendrier ci-dessous et en fonction des places disponibles.

Le paiement valide l'inscription.

Plus d'informations : programmes des vacances, règlement intérieur et projet pédagogique sont disponibles sur oullins.fr ou pierrebenite.fr



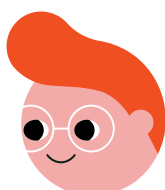
	ACTIVITÉS PENDANT LES VACANCES J. DUCLOS	ACTIVITÉS PENDANT LES VACANCES J. FERRY	DATES DES INSCRIPTIONS
Vacances de la Toussaint	Du 20 au 31 octobre 2025		Du 6 au 10 octobre 2025
Vacances de Noël	Du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026	Du 29 décembre 2025 au 2 janvier 2026	Du 8 au 12 décembre 2025
Vacances d'hiver	Du 9 au 20 février 2026		Du 26 au 30 janvier 2026
Vacances de printemps	Du 6 au 17 avril 2026		Du 23 au 27 mars 2026
Vacances d'été	Du 6 juillet au 27 août 2026	Du 6 au 31 juillet et du 17 au 27 août 2026	Du 8 au 26 juin 2026

INFORMATIONS PRATIQUES



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de 7h30 à 8h20 <i>arrivée jusqu'à 8h10</i>	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
de 11h30 à 13h30	Pause déjeuner	Pause déjeuner	Accueil de loisirs	Pause déjeuner	Pause déjeuner
de 16h30 à 18h30	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil

CONTACTS RÉFÉRENTS PÉRISCOLAIRES



Groupe scolaire Ampère

☎ 07 61 16 38 20

Groupe scolaire Jean de La Fontaine

☎ 07 61 16 36 67

Groupe scolaire Jean Macé

☎ 07 61 16 38 90

Groupe scolaire Jules Ferry

☎ 07 61 16 17 95

Groupe scolaire de la Saulaie

☎ 07 61 16 39 40

École maternelle du Golf

☎ 07 61 16 38 12

Groupe scolaire Wallon et Langevin Jaurès

☎ 06 08 74 62 52

Groupe scolaire Picasso et Éluard

☎ 06 33 95 70 39

École maternelle Jean Lurçat

☎ 06 32 16 41 48

École élémentaire du Golf

☎ 07 61 16 38 12

École maternelle des Célestins

☎ 06 71 06 82 79

Groupe scolaire Marie Curie

☎ 07 61 16 39 51

Groupe scolaire de la Glacière

☎ 07 61 16 18 08

ALSH vacances

☎ 06 30 31 18 04

Centre de loisirs

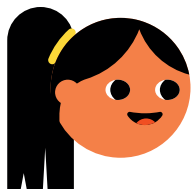
☎ 06 32 16 41 48 ou 04 78 50 14 94

Navette scolaire Pierre-Bénite

☎ 06 77 17 91 69



PORTAIL FAMILLE



Le Portail famille de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite vous permet de gérer, depuis votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone, les activités de vos enfants :

- dossier unique d'inscription en ligne
- réservation jusqu'au mercredi (pour la semaine suivante) pour la restauration ou les accueils
- inscription aux activités municipales des vacances scolaires (le paiement valide les inscriptions)
- paiement en ligne des factures périscolaires

Le Portail famille est accessible depuis le site de la Ville : oullins.fr ou pierrebenite.fr.

Si vous ne disposez pas encore de votre compte personnel, demandez **votre identifiant et votre mot de passe** au Service accueil familles.

TABLEAU DE BORD DU PORTAIL FAMILLE

1 Médias

Informations partagées par le Service accueil familles, les crèches ou les écoles

2 Consulter et payer mes factures

Retrouvez ici vos factures à consulter et à payer

3 Mes démarches en cours de finalisation

Démarches que vous avez enregistrées ou que le Service accueil familles vous demande de compléter

4 Boîte de réception

Messages que vous recevez par e-mail du Service accueil familles

5 Inscriptions Petite Enfance

Récapitulatif de vos inscriptions en Petite Enfance

6 Mes démarches

Une fois par an, vous trouverez ici votre Dossier unique d'inscription (DUI)

7 Inscriptions périscolaires

Récapitulatif de vos inscriptions en périscolaire et extra.

